

COPIE



11/07

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le préfet de la région Aquitaine,
Préfet du département de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur

AR R E T E

portant inscription au titre des monuments historiques de l'Hôtel de la Lune à ORTHEZ (Pyrénées-Atlantiques) ;

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié, pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région Aquitaine entendue en sa séance du 8 novembre 2006 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la conservation de l'Hôtel de la Lune à ORTHEZ (Pyrénées-Atlantiques) présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison de sa qualité architecturale.

AR R E T E

ARTICLE PREMIER - Sont inscrits en totalité au titre des monuments historiques l'Hôtel de la Lune situé 14 rue de l'Horloge à ORTHEZ (Pyrénées-Atlantiques) et sa parcelle d'assiette n° 541 d'une contenance de 1a et 68ca, figurant au cadastre section AD et appartenant à la commune d'ORTHEZ (Pyrénées-Atlantiques, n° SIREN 216 404 301), par acte d'acquisition passé le 11 juillet 2001 devant maître DUPONT, notaire à ORTHEZ (Pyrénées-Atlantiques) et publié au bureau des hypothèques de PAU le 31 août 2001, volume 2001P, n° 6941.

Article 2 - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département concerné, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le

3 JUL. 2007

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général pour les affaires régionales

Frédéric KAIN